



Demande concernant une inscription dans le cadastre des sites pollués domaine des entreprises de transports publics (CASIP OFT)

Généralités

L'OFT doit établir un cadastre des sites pollués domaine des entreprises de transports publics (CASIP OFT) accessible au public.

Le cadastre est accessible au public:

[Cadastre des sites pollués domaine des entreprises de transports publics \(CASIP OFT\).](#)

Après l'inscription définitive d'un site pollué dans le cadastre, les données accessibles à des tiers sont celles qui ont été communiquées préalablement au détenteur. Les autres données, particulièrement celles qui relèvent de la protection des données, ne sont délivrées qu'avec le consentement du détenteur du site. Le consentement du détenteur est également nécessaire pour l'obtention d'informations concernant des sites qui ne sont pas ou pas encore définitivement inscrits au cadastre. Un formulaire y relatif est mis à disposition sur le site internet de l'OFT. Le formulaire ci-après tient lieu de procuration, si il est complètement rempli et signé par le détenteur du site (= propriétaire foncier).

L'OFT délivre des informations uniquement pour les sites dont il a la compétence d'exécution. Cela concerne en particulier les sites de chemins de fer, de trolleybus, d'entreprise de navigation et de transport à câbles au bénéfice d'une concession fédérale dont l'utilisation actuelle sert entièrement ou principalement à la construction et à l'exploitation de l'entreprise de transport.

Concernant la réponse

- La réponse est rendue sous forme écrite. Dans le cas où le site est déjà inscrit dans le cadastre, la fiche de données correspondante sera délivrée.
- Pour des renseignements plus détaillés concernant un site, la consultation de la documentation est possible, si une procuration a été délivrée par le détenteur du site.

Le cas échéant nous nous permettrons de demander des précisions auprès de la personne concernée. D'autres renseignements peuvent également être donnés par téléphone.

Adresse pour les demandes écrites:

Office Fédéral des Transports
Section environnement
Mention: „CASIP OFT“
CH-3003 Berne

Courriel: casip@bav.admin.ch



Referenz/Aktenzeichen: 514.2

Concerne: *Demande concernant une inscription dans le cadastre des sites pollués (CASIP OFT)*

La demande concerne le site suivant / le terrain suivant (parcelle)

Numéro de site CASIP OFT	(si connu)
Parcelle n°	
Commune / canton	
Rue, n°	
NPA, Lieu	
Utilisation actuelle	
Coordonnées (x/y) /	

A joindre obligatoirement : Plan de parcelle ou vue d'ensemble (p.ex. www.mapsearch.ch)

Données concernant le demandeur

Entreprise
Nom / Prénom
Rue, n°
NPA, Lieu
Téléphone
Courriel
Utilisation prévue des données

Pour des informations concernant des sites qui ne sont pas ou pas encore inscrits au cadastre de l'OFT, ou pour des données supplémentaires à celle accessibles au public concernant des sites inscrits au cadastre, une procuration du détenteur doit être fournie à l'OFT.

Données concernant le détenteur du site (propriétaire foncier) :

Entreprise
Nom / Prénom de la personne de contact
Rue, n°
NPA, Lieu
Téléphone
Courriel

En tant que détenteur (ou son représentant légal) du site mentionné ci-dessus, j'autorise la personne citée ci-dessus à demander des informations concernant l'état de pollution de ce site auprès de l'Office Fédéral des Transports, section environnement.

Lieu, date	Valable jusqu'au ¹	Signature du propriétaire foncier
_____	_____	_____

¹ Dans le cas où la procuration ne serait délivrée que pour une période de temps limitée, le détenteur indique l'échéance. Sans cette information, ce document est valable pour une période de 2 ans.